Guide des Aides Financières à l'Uppa

Dispositions susceptibles d'être complétées, modifiées ou annulées en cours d'année universitaire

Vous êtes étudiants à l'UPPA et vous avez un projet de mobilité à l'étranger ?

Démarches à effectuer AVANT VOTRE DEPART

Quelles aides : (pas de cumul possible entre ces 4 aides)

1. Bourse Erasmus+ volet études (y compris BIP) et stage
2. Bourse Erasmus Transfrontalier
3. Bourse de Mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*pour les boursiers sur critères sociaux)*
4. Aide de la Région Nouvelle Aquitaine *(le revenu fiscal du foyer de référence doit être inférieur à 50000 euros)*

Après examen de votre dossier :

Possibilité d'obtenir une bourse complète / une bourse partielle / aucune aide

Conditions d'éligibilité :

- être un étudiant inscrit à l'Uppa (niveau L1 à doctorat)
- avoir un projet de mobilité internationale qui s'inscrit dans le cursus universitaire et permettant de valider des crédits ECTS (les DUEI sont exclus du système, pas de prise en charge)
- avoir validé le projet pédagogique avec l'équipe enseignante de l'Uppa

Vous partez En Europe

Erasmus Etudes ou BIP (Blended Intensive Program) → Constituez un dossier sur la plateforme AQUIMOB / UPPA www.aquimob.fr

En stage ou Etudes hors Erasmus → Constituez un dossier sur la plateforme de la Région : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/sejours-detudes-letranger-public-post-bac

Vous êtes en situation de handicap et vous partez dans le cadre d'ERASMUS = Contactez directement la DRI

Vous partez Hors Europe

Mobilité d'Etudes ou de Stage → Constituez un dossier sur la plateforme de la Région : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac

Ne déposer qu'un seul dossier sur l'une des plateformes en fonction de votre situation

Dernière mise à jour le 05/02/24